

Par courriel

Mardi 15 novembre 2011

M. Roger Lachance
Directeur associé - Environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le traitement des matières organiques

Monsieur,

Lors de la séance d'information du 7 novembre dernier, le président de la commission, M. André Beauchamp, a demandé un complément d'information à la suite d'une question de M. Bruce Walker.

(Extraits de la transcription du 7 novembre à Montréal-Est, document 6.2, lignes 2635-2684, pages 91-92)

M. BRUCE WALKER :

[...] Ma question. Toujours selon le règlement 90 de l'agglomération de Montréal, est-ce que plus qu'une unité d'odeur pendant 175 heures par année, est-ce que c'est acceptable ? Et plus général, est-ce que c'est socialement acceptable

[...]

M. ÉRIC BLAIN :

[...] Évidemment l'infrastructure qui sera mise en place devra respecter le règlement en vigueur sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

M. BRUCE WALKER :

Et quelles sont ces exigences? Est-ce qu'il y a un représentant de la Direction de l'environnement qui est responsable de l'application du règlement qui peut répondre à ma question ce soir ?

M. ROGER LACHANCE :

On pourrait répondre. On va aller chercher la réponse, mais l'évaluation en fin de compte a été faite, l'étude de dispersion d'odeur a été faite en fonction des critères du ministère et aussi il y a eu une évaluation qui a été faite en fonction du règlement applicable sur l'Île de Montréal. Donc, on ira chercher l'information pour répondre à votre question, mais cette évaluation-là a été faite.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, vous allez nous l'envoyer par écrit?

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

M. Walker fait référence au règlement 90 de l'ancienne communauté urbaine de Montréal qui serait maintenant le règlement 2001-10 de la CMM¹.

Pour plus de détails sur la question de M. Walker vous pouvez également consulter la transcription de la séance d'information du 7 novembre² disponible sur le site Internet de l'OCPM à l'adresse suivante : <http://ocpm.qc.ca/matieres-organiques> .

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Analyste
Office de consultation publique de Montréal

¹ Transcription du 7 novembre, document 6.2, lignes 2579-2580 page 89

² Transcription du 7 novembre, document 6.2, lignes 2570-2685, pages 89-92